

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un  
Le 8 juillet à dix-huit heures trente.

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes à huis clos sous la présidence de Monsieur Didier NOBLET, Maire.

Etaient présents : Aurélie BRUHAT, James DESTIENNE, Lucie DAUBIN, Laurent JACQUIER, Catherine MORET, Didier PAGNONI, Virginie PERONNE, Jérôme PETIT, Cassandra ROBERT, Jean-Christophe ROULOT, Claude SCHMITT

Etaient absents : Sylvie WILL, Pascale MUNIER excusées  
Vanessa GRANDJEAN pouvoir Didier NOBLET

Mme Lucie DAUBIN a été élue secrétaire

DATE DE CONVOCATION	Le 2 juillet 2021
DATE D’AFFICHAGE	Le 9 juillet 2021
NOMBRE DE CONSEILLERS	
En exercice	15
Présents	12
Votants	13

## N°2021-07-01 Autorisation implantation d'un parc photovoltaïque

Dans le cadre du développement d'un parc photovoltaïque, la société BILLAS AVENIR ENERGIE (BAE) souhaite réaliser des études visant à évaluer la faisabilité du projet et constituer un dossier de demande d'autorisation d'implantation d'un parc photovoltaïques sur le territoire de la commune de Marolles.

La société BILLAS AVENIR ENERGIE (BAE) sollicite l'accord de la commune en vue du montage du dossier.

Il est rappelé que préalablement à la présente séance, une présentation relative au projet a été réalisée devant les membres du conseil lors d'un précédent conseil municipal.

Le conseil municipal par **13** Voix pour, **0** voix contre, **0** abstention

- Donne un avis favorable à la société BILLAS AVENIR ENERGIE pour réaliser les études de faisabilité nécessaires au développement d'un projet photovoltaïque sur le territoire de la commune de Marolles.
- Donne un avis favorable à la société BILLAS AVENIR ENERGIE pour implanter un parc photovoltaïque au sol sur le territoire communal.
- Autorise BILLAS AVENIR ENERGIE à utiliser les voies et chemins communaux pour le transport du matériel, l'exploitation du parc et le passage de câbles souterrains.
- Donne l'autorisation au Maire de signer l'ensemble des documents afférents à ce projet.

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le:

de la publication le:

A MAROLLES, le :

Le Maire: D. NOBLET

Pour copie conforme au registre  
Fait à Marolles, le 8 juillet 2021  
Le Maire

Didier NOBLET

